

## DELIBERATION DU BUREAU DU 02 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 02 mai 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 19 avril 2023.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY (en visioconférence) M. David ROBO (en visio conférence) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER (vote à compter de la délibération n°19)	<b>DELIBERATION N°20.BU-2023-05-02</b>	
	<b>LORIENT</b> Bois du Château Kervénanec Nord Frébault	Convention partenariale avec l'association ALESI pour l'insertion et la réalisation d'actions en QPV dans le cadre de l'abattement TFPB

Dans le cadre du dispositif d'abattement de la TFPB sur les quartiers Bois du Château, Kervénanec Nord et Frébault à LORIENT, la réalisation d'actions d'insertion et de formation, destinées notamment aux habitants des quartiers, et de travaux permettant l'amélioration de la qualité de vie des habitants, a été inscrite.

Pour ces quartiers, pour l'année 2023, les lignes budgétaires suivantes sont affectées à ces interventions :

Quartier	Proposition 2023
Bois du Château	15 000
Kervénanec Nord	10 000
Frébault	10 000

ALESI est une association faisant partie des structures d'insertion par l'activité économique intervenant sur le territoire concerné par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les actions engagées depuis 2016 avec ALESI sur ces quartiers ont permis de réaliser la mise en peinture de couloirs de caves, de cages d'escaliers et de locaux communs, contribuant ainsi à améliorer le sentiment de sécurité et de confort ressenti par les locataires.

Dans le droit fil de ces actions, il est proposé de conclure, par quartier, une convention de partenariat avec l'association ALESI pour l'année 2023 suivant les modalités suivantes :

Quartier	Montant et modalités de règlement	Equivalent heures
Bois du Château	15 000 € répartis comme suit :	732 H
	5 000 € au démarrage,	
	5 000 € deux mois après,	
	5 000 € à la fin de l'action	
Kervénanec Nord	10 000 € répartis comme suit :	488 H
	4 000 € au démarrage,	
	2 000 € deux mois après,	
	4 000 € à la fin de l'action	
Frébault	10 000 € répartis comme suit :	488 H
	4 000 € au démarrage,	
	2 000 € deux mois après,	
	4 000 € à la fin de l'action	

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise la mise en œuvre, par QPV, d'une convention de partenariat avec l'association ALESI,
- autorise le Directeur général à signer lesdites conventions.



Accusé de réception en préfecture  
056-275600047-20230502-20BU-2023-05-02-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2023  
Date de réception préfecture : 05/05/2023

*Mise en ligne le 11-05-23 jusqu'au 11-07-23*

